

Il faut des données fiables sur les enfants suivis par la DPJ



Photo: The Canadian Press Il faut éviter le piège des solutions mur à mur face à l'étendue des recommandations du rapport Laurent et au tourbillon qui agite déjà l'espace public sur le système de protection de la jeunesse, estime les auteurs.

Sonia Hélie, Sophie Tremblay-Hébert, Vanessa Lecompte, Elisabeth Lesieux, Pascal Jobin et Véronique Noël

Chercheurs et collaborateurs de l'équipe de recherche de l'Institut universitaire jeunes en difficulté

7 mai 2021 **Idées**
Idées

Le rapport tant attendu de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent) vient d'être rendu public. Nous accueillons favorablement ce rapport étoffé et rigoureux, d'autant plus que la soixantaine de recommandATIONS qui y figurent s'appuient

sur une riche diversité de sources : témoignages, forums, mémoires, statistiques ministérielles et recherches scientifiques.

En tant que chercheurs et professionnels de la recherche en protection de la jeunesse, nous souhaitons ici mettre en lumière un enjeu inhérent à plusieurs recommandATIONS du rapport Laurent et qui constitue, à notre avis, une condition essentielle à la réalisation et au suivi de plusieurs autres recommandATIONS : l'importance de disposer de données fiables et pertinentes sur le portrait des enfants suivis par la DPJ et leurs trajectoires dans les services publics, afin d'améliorer en continu la réponse à leurs besoins.

La commission Laurent insiste sur la nécessité de mieux coordonner les services préventifs et les services de protection, et sur le « virage prévention » à prendre. Il s'avère qu'à l'heure actuelle, personne n'est en mesure d'établir à l'échelle du Québec le pourcentage d'enfants signalés à la DPJ qui ont d'abord reçu des services préventifs. Les données consignées dans ces deux secteurs d'activité ne sont pas mises en commun, comme le souligne d'ailleurs le rapport Laurent. Les gestionnaires dans les établissements et les décideurs à l'échelle du Québec doivent être mieux informés sur la réalité locale et provinciale pour orienter les programmes et les politiques sur la base de données probantes. Or, un virage prévention ne peut se faire à l'aveugle, sans qu'on puisse mesurer d'éventuels progrès ou effets indésirables inattendus de ce virage.

La difficulté de rassembler l'information qui concerne un même enfant s'applique également quand on veut savoir, par exemple, quel est le cheminement scolaire des enfants suivis en protection de la jeunesse. On ignore si les enfants ont déjà un retard scolaire au moment où ils entrent en contact avec les services de protection et si l'intervention sous la protection de la jeunesse contribue à réduire ou à accentuer ce retard.

Exemples existants

Pourtant, il existe des exemples sécuritaires de jumelage de données des services de protection de la jeunesse avec d'autres registres publics tels que ceux des hospitalisations, de l'éducation, de la justice, de l'emploi. C'est le cas notamment en Australie, en Suède, en Californie et plus près de nous au Manitoba, où un grand registre a été créé, le Manitoba Population Research Data Repository, regroupant plus de 70 banques de données totalement dénominalisées. À partir de ce répertoire, des chercheurs ont démontré que les enfants placés en milieu substitut par les services de protection sont 3 à 5 fois plus susceptibles de mourir par suicide ou de consulter à l'urgence pour une tentative de suicide, comparativement aux enfants de la population générale avec des caractéristiques sociodémographiques similaires. De telles démonstrations sont extrêmement puissantes pour guider les politiques et les services.

La bonne nouvelle, c'est qu'on ne part pas de zéro et les données utilisées dans le rapport Laurent pour appuyer ses recommandATIONS en font foi. Il a fallu deux années de travail à une douzaine de commissaires, dont plusieurs ont une expérience approfondie en protection de la jeunesse, et plus d'une trentaine de chercheurs pour regrouper les données disponibles et les analyser. La Commission a démontré que cela est néanmoins possible et profitable afin de saisir l'ensemble des enjeux associés à l'intervention en protection de la jeunesse.

Dans le même sens, une multitude d'outils cliniques et de programmes de prévention / intervention ont été développés à partir de données probantes et en collaboration avec les milieux cliniques. Ces programmes et outils ont été évalués, ont fait leurs preuves, et sont associés à des dénouements positifs. Toutefois, des défis subsistent quant à l'implantation à plus grande échelle de ces outils, à leur utilisation quotidienne et à leur pérennisation. Autrement dit, les meilleurs outils et programmes peuvent être mis à la disposition des intervenants et des familles, mais sans ressources suffisantes, telles que l'accès à l'information sur les besoins de la famille, de même que sans le soutien clinique nécessaire, l'offre de services est mise en péril et, ultimement, les enfants n'ont pas réponse à leurs besoins.

Nous disons OUI à des modifications majeures dans notre système de services à l'enfance. Il faut néanmoins éviter le piège des solutions mur à mur face à l'étendue des recommandations du rapport Laurent et au tourbillon qui agite déjà l'espace public sur le système de protection de la jeunesse. Résistons à l'envie de nous précipiter pour tout régler rapidement. Il faut agir promptement, mais de manière ciblée, à partir de ce qu'on sait déjà. La commission Laurent nous convie à une grande mobilisation pour la jeunesse. Nous sommes prêts à relever ce défi avec les experts du terrain et les décideurs, pour continuer d'avancer ensemble, toujours mieux connaître et comprendre, et ainsi mieux intervenir.

À voir en vidéo

